

Commission Administrative
Paritaire Départementale
de la Manche

du 27 novembre au 4 décembre 2014
Elections professionnelles

VOTEZ



Reprenons notre école en mains

Votez aussi pour le SNEP-SNCL-FAEN à la CAPN



Votez et faites voter pour la **FAEN**
au Comité Technique Académique de CAEN
et au **Comité Technique Ministériel**

100% rythmes

- **Abrogation du Décret « Peillon » et de l'assouplissement « Hamon ».**
- Reconnaissance et légitimité du conseil d'école.
- Cadrage territorial des horaires de classe.

100% valorisation

- **Égalité de salaire et des indemnités entre le 1^{er} et le 2nd degré.**
- La Hors-classe accessible à tous.
- Une formation initiale et continue plus pédagogique.
- Pas de bénévolat : reconnaissance et paiement des heures supplémentaires.

100% nouveaux programmes

- Recentrage sur les fondamentaux et élévation des exigences scolaires.
- **Intégration des rythmes de vie de classe dans les programmes.**
- Dispositifs et supports plus innovants et ajustés à la liberté pédagogique.

100% conditions de travail

- Augmentation des moyens de remplacement.
- **24 élèves maximum par classe.**
- Allègement des procédures et contraintes administratives.
- Prise en compte de la pénibilité du métier d'enseignant (risques psycho-sociaux).
- Dépistage et suivi médical des maladies contagieuses.
- **Le temps partiel de 80% véritablement accessible.**
- Davantage de décharge et d'aide administrative pour la direction d'école.
- Stop à la banalisation de la violence due au laxisme de nos dirigeants.

100% enseignement spécialisé

- Restauration des postes du RASED.
- **Augmentation du nombre de classes de CLIS et ULIS.**
- **Maintien de la structure SEGPA.**
- Partenariat plus efficace avec les équipes pluridisciplinaires (CMPP, médecin scolaire, assistant(e) social(e),...).

100% carrière

- **Harmonisation des barèmes pour les notes d'inspection.**
- Redéfinition des règles de mutation pour garantir une meilleure mobilité.
- Facilité d'accès aux postes de seconde carrière.
- Suppression de la décote dans le calcul de la retraite.